

## DÉLIBÉRATION n°2026-15 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du mardi 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PORTE DES PIERRES DORÉES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil de la Mairie de Porte des Pierres Dorées, sous la présidence de Monsieur Bertrand LEROY,

Nombre de membres : 17

Date de convocation : 23/04/2026

En exercice : 17

Présents : 14

Le quorum est atteint

Pouvoirs : 03

Votants : 17

**Présents :**

Bertrand LEROY - Agnès DESSAINTJEAN - Monique FONTCOUBERTE - Sylvie COILLARD - Marie-Claude CATALA - Alexandre CHAVANNE - Lucie CACHOT - Marie-Thérèse LABROSSE  
Monique MORIAUD - Christine COMBE - Annie BERGER - Nasser MONNIER - René TRIPOZ  
Maxime COLLIER.

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Corinne MONDELAIN donne pouvoir à Monique FONTCOUBERTE ;  
Estelle CROZIER donne pouvoir à Marie-Thérèse LABROSSE ;  
Marie-Anne TERNAUX donne pouvoir à Marie-Claude CATALA.

**Président de séance :**

Bertrand LEROY.

**Secrétaire de séance :**

Marie-Claude CATALA.

## Affectation du résultat 2025 de la section de fonctionnement

- Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,  
**Vu** la délibération n°2023-22 du 27 novembre 2023 adoptant le référentiel budgétaire et comptable M57,  
**Vu** la délibération n°2026-04 du 03 mars 2026 adoptant le Compte Financier Unique 2025,

Mme la vice-présidente rappelle au Conseil d'administration du CCAS qu'il lui appartient d'affecter les résultats arrêtés du Compte Financier Unique de 2025 au Budget Primitif 2026.

Voici ci-dessous l'affectation votée :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	<b>1 204,28</b>
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	<b>11 299,28</b>
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A. + B. (hors restes à réaliser )</b> <b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	<b>12 503,56</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	<b>0,00</b>
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	<b>0,00</b>
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>12 503,56</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>0,00</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>12 503,56</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

**Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE l'affectation du résultat de fonctionnement de 2025 telle que mentionnée ci-dessus au Budget Primitif 2026,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au Service de Gestion Comptable de Villefranche-sur-Saône,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées,**

**VOTE : à l'unanimité**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Le président,  
Bertrand LEROY

La secrétaire de séance  
Marie-Claude CATALA

